

**Séance du 08 avril 2022**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**08-04-2022-15**

Date de convocation le 31/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, DAUBAS, GUITTONNEAU, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

**Était absente excusée** : Mme CAZENAVE

**Procurations** : M. HILLOOU a donné procuration à M.LETARGUA  
M.LAPÊTRE a donné procuration à Mme BAZIARD

**Secrétaire de séance élue** : Mme BAZIARD

**OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 BUDGET LOTISSEMENT VALLEE DE LA GEOULE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe du lotissement vallée de la Geoule pour l'exercice 2022.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le   
ID : 064-216403964-20220408-08\_04\_2022\_15-BF

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	97 168.45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	495 010.00 €
<b>Total</b>		<b>592 178.45 €</b>

Recettes :

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits des services et du domaine	430 010.00 €
77	Produits exceptionnels	65 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	97 168.45 €
<b>Total</b>		<b>592 178.45 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles

001	Déficit d'investissement reporté		397 841.55 €
040	Opérations d'ordre entre sections		97 168.45 €
<b>Total</b>			<b>495 010.00 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
040	Opérations d'ordre entre sections		495 010.00 €
<b>Total</b>			<b>495 010.00 €</b>

a) **Budget Service Public Assainissement Non collectif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
 Reçu en préfecture le 15/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 064-216403964-20220408-08\_04\_2022\_15-BF

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
74	Dotations et participations	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants la proposition du Maire pour les budgets 2022.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré.

Le budget lotissement vallée de la Géoule est voté chapitre par chapitre, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ